



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre Total de membres :		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
31	20	20

L'an 2026, le 23 septembre à 18 H 00, le Comité du Syndicat Eau des Portes de Bretagne s'est réuni à la salle de réunion de la Maison de l'eau à Châteaubourg, sous la présidence de Monsieur Teddy REGNIER, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que le document préparatoire ont été transmis par écrit aux délégués titulaires et suppléants le 17 septembre 2026.

PRODUCTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

DISTRIBUTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

CS 2026 – 59 : CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS D'EAU DU PAYS DE FOUGERES A EAU DES PORTES DE BRETAGNE POUR SAINT AUBIN DU CORMIER

Présents – Membres Titulaires (16)

Messieurs Teddy REGNIER – Stéphane DOUABIN – Michel ERRARD – François-Xavier JUGUET – Serge BERGER – Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)
Monsieur Philippe HUBERT – Madame Soizic CHEVALIER (SIE LE PERTRE – SAINT CYR LE GRAVELAIS)
Mesdames Isabelle GAUTIER – Pascale MACOURS (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)
Messieurs Jean-Marc DESHOMMES – Gilles DETRAIT – Jean-François COLAS – Loïc DAUVIER – Jean-Marc LEVEQUE – Madame Martine JOUANNET (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Présents – Membres Suppléants (2) :

Monsieur Nicolas ROCHER (VITRE COMMUNAUTE)
Monsieur Gwenaél DUMONT (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Pouvoir(s) (2) :

Monsieur Fabien LAMIRE donne pouvoir à Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)
Monsieur Ronan SALAUN donne pouvoir à Madame Isabelle GAUTIER (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Absents excusés – Membres Titulaires (15)

Messieurs Arnaud DUPUIS – Samuel CHAUVIN – Fabien LAMIRE – Charles JEULAND – Yannick BESNARD – Frédéric FAUCHEUX – Thomas CHAUDET – Mesdames Guylène JEUSSELIN – Myriam PIGEON (VITRE COMMUNAUTE)
Messieurs Ronan SALAUN – Jean-Philippe ROUDIER – Yves LEROUX – Jean-Marc PELLEN – Mesdames Angélique BEAULIEU (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)
Monsieur Christophe REBULARD (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Mesdames Hélène BELINE – Chloé AGAESSE – Messieurs Adrien LUCAS – Benoît BOURGES – Cédric LE GARREC
Monsieur Olivier VINCENT (SMG Eau35)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur Gilles DETRAIT

CS 2026 – 59 : CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS D'EAU DU PAYS DE FOUGERES A EAU DES PORTES DE BRETAGNE POUR SAINT AUBIN DU CORMIER

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 relatif à la modification des statuts du Syndicat concernant l'extension du périmètre du Syndicat sur Liffré Cormier Communauté,

Vu la délibération N°CS2022-60 relative à la convention de vente d'eau en gros pour Saint Aubin du Cormier sur les exercices 2021 et 2022,

Vu la délibération N°CS2024-41 relative à la convention de vente d'eau en gros pour Saint Aubin du Cormier sur l'exercice 2023,

Vu la délibération N°CS2025-56 relative à la convention de vente d'eau en gros pour Saint Aubin du Cormier sur l'exercice 2024,

Monsieur le Président expose :

Au 1er janvier 2021, Liffré Cormier Communauté a transféré à Eau des Portes de Bretagne, sa compétence « production d'eau potable » sur le territoire de la commune de St Aubin-du-Cormier.

L'alimentation en eau de la commune de St Aubin du Cormier est assurée par :

- L'usine de production du Rocher située à St Jean sur Couesnon (Rives du Couesnon), gérée par Eau des Portes de Bretagne
- Un import d'eau au lieu-dit Plaisance à St Jean sur Couesnon, en provenance d'Eau du Pays de Fougères
- Un import d'eau dans la bache d'eau traitée de l'usine du Rocher, en provenance d'Eau du Pays de Fougères.

Par délibérations du 10 novembre 2023, du 26 juin 2024 et du 2 octobre 2025, le Comité syndical a validé la convention de fourniture d'eau en gros entre Eau du Pays de Fougères et Eau des Portes de Bretagne pour l'alimentation du secteur de St Aubin-du-Cormier pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024.

La convention étant arrivée à échéance, Eau du Pays de Fougères a proposé en août 2026 une convention de fourniture d'eau en gros pour l'exercice 2025, sur le même modèle que la convention précédente.

Les principaux éléments de la convention étaient les suivants :

- Objet : fixer les conditions techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre Eau du Pays de Fougères et Eau des Portes de Bretagne
- Durée de la convention : 1 an à compter du 1er janvier 2025
- Points de livraison :

Point de livraison	Désignation	Situation géographique	Volume annuel 2025
Compteur	C11	Lieu-dit « Plaisance » en St Jean sur Couesnon	111 460 m3
Compteur	Bâche eau traitée	Lieu-dit « Le Rocher » en St Jean sur Couesnon	11 747 m3

- Prix de vente : tarif appliqué, à la même période, par EPB pour ses ventes d'eau en gros à EPF, majoré d'un coefficient de 1,08 pour couvrir les pertes sur le réseau et les frais de gestion, soit :
 - o Pour l'année 2025 : **0,8868 €/m³** (0,8211 € x 1.08 hors TVA et taxe agence de l'eau

Pour mémoire, le prix de vente proposé en 2024 était de 0,8760 €/m³ (0.8111 € x 1.08) hors TVA et taxe agence de l'eau.

Après cet exposé, Monsieur le Président propose aux membres de valider le projet de convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Valide** la convention de vente d'eau en gros entre Eau du Pays de Fougères et Eau des Portes de Bretagne pour l'alimentation de la commune de Saint Aubin du Cormier sur l'exercice 2025 selon les termes exposés ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Le Président
Teddy REGNIER



Teddy REGNIER
PRESIDENT
6 oct. 2026